

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

Séance du 24 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt quatre septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception d'Eric LE DUFF qui a donné procuration à Gérard DANIELOU, Françoise MESGUEN à Sophie LE DUFF, Marie Josée OLLIVIER à Yvette REUNGOAT et Anne CORMIER à Micheline LECLERCQ

Jean François DELMOTTE a été élu secrétaire de séance

Le compte rendu de la réunion du 30 juin a été approuvé à l'unanimité.

1-1 Demande de prorogation de délai pour le dépôt de l'Agenda accessibilité programmée de patrimoine

Le maire a exposé au Conseil municipal que la législation (arrêté du 27 avril 2015) permet de solliciter une prolongation de 36 mois maximum le délai pour remettre l'agenda d'accessibilité des bâtiments recevant du public. La Commune avait fait réaliser un diagnostic d'accessibilité en 2010, mais depuis, les normes ont évolué et des bâtiments ont changé de catégorie.

Courant novembre, Mr MORANT de la DDTM, s'est proposé de venir accompagner la Commune pour faire un nouveau diagnostic qui va déterminer les travaux nécessaires et obligatoires compte tenu des nouveaux textes et en particulier l'arrêté du 8 décembre 2014 et éventuellement solliciter des dérogations.

L'accessibilité est un dossier prioritaire qu'il est nécessaire de bien préparer, le maire a proposé de solliciter une prolongation d'un an pour le dépôt de l'agenda. Les élus de l'opposition ont demandé d'avoir copie du calendrier précis des mises aux normes.

A l'unanimité le Conseil Municipal a décidé de solliciter la prolongation d'une année supplémentaire pour le dépôt de l'AdAP

1-2 Autorisation d'ester en justice.

Dans le litige qui oppose M. et Mme UGUEN BAUDAIS à la Commune de CLEDER, la Cour d'Appel de NANTES a considéré que la Commune de CLEDER, en produisant un arrêté d'alignement, a bien exécuté l'injonction de faire procéder à la délimitation de la voie communale VC n°41 au droit de la parcelle BZ n°234. Monsieur et Madame UGUEN BAUDAIS ont déposé une nouvelle requête auprès du Tribunal Administratif de RENNES demandant l'annulation de cet arrêté d'alignement en date du 13 mars 2015. Les élus de l'opposition ont demandé s'il était possible de connaître le coût de cette affaire qui date de 2003. Une recherche va être effectuée dans les archives de la comptabilité communale.

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions le Conseil Municipal a autorisé le maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune, à se faire

assister du cabinet LGP de BREST et à demander l'assistance juridique dans le cadre du contrat avec la Compagnie SARRE ET MOSELLE, assureur de la Commune.

2-1 Prix des repas à la cantine pour l'année scolaire 2015/2016

Le Conseil Municipal a actualisé le prix de repas à la cantine de l'école per Jakès Hélias. Le repas enfant passe à 2,85 €, 2,80€ pour le 2^{ième} enfant et 2,70 pour le 3^{ième}. Le repas adulte passe à 3,30€.

Monsieur CADIN a demandé si un tarif en fonction du quotient familial ne pouvait pas être envisagé à la rentrée 2016. Le maire lui a fait savoir que cette possibilité sera examinée.

2-2 à 2-4 Convention de transport avec l'école St Joseph, le collège ND d'Espérance et l'OCA

Le car communal depuis avril ne circule plus et depuis le 1^{er} septembre il ne répond pas aux nouvelles normes exigées pour le transport scolaire. Compte tenu coût de l'investissement et du fonctionnement par rapport à son utilisation, la municipalité a décidé de ne pas le remplacer.

Pour continuer à assurer les déplacements aux classes de voile scolaire pour les élèves de l'école St Joseph et du Collège ND d'Espérance, pour des déplacements scolaires occasionnels pour l'école St Joseph, et pour des sorties des enfants de l'Accueil de loisirs pendant les vacances, il est nécessaire de signer une convention avec les établissements : Ecole St Joseph, Collège et Office Clédérois d'Animation qui gère l'ALSH.

A l'unanimité le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer les conventions avec les établissements.

2-5 Demande de subvention exceptionnelle:

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association BLEUNIADUR pour un déplacement en SUISSE à un festival de danses. 8 jeunes clédérois faisaient partie du groupe.

3-1 Déclassement d'une portion de chemin rural à Pors Allan LANVEUR.

Par délibération du 7 mai 2015, le Conseil Municipal avait autorisé le maire à lancer une enquête publique de déclassement d'une portion du chemin rural en vue de sa cession aux riverains.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 juin au 2 juillet 2015 inclus. Monsieur Jean Louis BELLEC, commissaire enquêteur a donné un avis favorable le 20 juillet 2015 au déclassement de 260 m² du chemin rural au lieu-dit Pors Allan.

Lors du bornage, il s'est avéré que la commune avait empiété de 36 m² sur la propriété MAILLET, une régularisation est nécessaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité a décidé de procéder au déclassement de 260 m² du chemin rural à Pors Allan, de céder les 260 m² à Mme MAILLET et de régulariser les 36m² au prix fixé par le Service des Domaines soit 5€ le m².

3-2 Déclassement d'une partie du domaine public routier en vue d'un classement dans le domaine privé de la Commune

Par Délibération du 24 octobre 2014, le Conseil Municipal avait autorisé le maire à lancer une enquête publique en vue de déclasser une partie du domaine routier au lotissement des Amiets en vue de son classement dans le domaine privé de la Commune. L'enquête publique s'est déroulée du 18 juin au 2 juillet 2015 inclus. Monsieur Jean Louis BELLEC, commissaire enquêteur, a donné un avis favorable au déclassement d'une partie du domaine public du lotissement des Amiets afin de le reclasser dans le domaine privé de la commune et de procéder ensuite à un aménagement de l'ilot central qui sert actuellement de dépotoir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de déclasser 1479 m² du domaine public du lotissement des Amiets pour les reclasser dans le domaine privé de la Commune de CLEDER.
- d'autoriser le maire à déposer un projet de division parcellaire en vue de créer 4 parcelles de terrains à bâtir.
- d'autoriser le maire à entreprendre les démarches pour rendre les lots constructibles.

3-3 Vente d'une parcelle Rue St Ké

A l'unanimité le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente d'une parcelle de 18m² Rue St Ké à proximité de l'école maternelle publique, coût de la cession 900 €.

4-1 Marchés passés dans le cadre de la délégation au Maire

Décision n°8-2015 : Le 29 juin 2015 avenant n°1 pour la réfection de la toiture de la salle omnisports avec l'entreprise Julien LE LEZ pour un montant de 3024,00€ HT soit 3628,80€ TTC

Décision n°9-2015 : Le 10 juillet avenant n°2 pour la réfection de la toiture de la salle omnisports avec l'entreprise Julien LE LEZ pour un montant de 1941,00 € HT soit 2329,20 € TTC

Dans le cadre des marchés groupés avec les autres communes de la CCBK

Décision n°10-2015 : Le 22 juillet 2015 marché de maintenance des portes automatiques, semi automatiques et manuelles avec l'entreprise RECORD de CESSON SEVIGNE

Lot 1 : portes automatiques : pour un montant de 264 € TTC par an pendant 3 ans

Lot 2 : portes industrielles et rideaux semi-automatiques : 168 € TTC par an pendant 3 ans

Décision n°11-2015 : le 22 juillet 2015 marché de maintenance des portes sectionnelles et rideaux métalliques manuels (Lot 3) avec la Ste THYSSENKRUPP de BREST pour un montant de 478.80€ TTC par an pendant 3 ans

5-1 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Le maire a proposé de signer la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France, comprenant des hommes politiques de tous bords, sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Le maire a rappelé que la baisse cumulée de la DGF pour la commune de CLEDER entre 2014 et 2017 sera de 27,06 % soit 199 745 €

Pour l'opposition Messieurs CADIN et VELLY ont décidé de ne pas prendre part au vote, et Mesdames CORMIER et LECLERCQ ont décidé de voter contre cette motion. Elles ont considéré que pour CLEDER la baisse effective de la Dotation Globale de Fonctionnement avait été compensée par une augmentation de la dotation de solidarité rurale et que le gouvernement s'est engagé à soutenir les territoires les plus fragiles et à augmenter la dotation d'équipements des territoires ruraux.

La motion a été signée par 23 voix pour et 2 contre.

6-1 Mise à disposition de locaux à l'office intercommunautaire de tourisme

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention avec l'office intercommunautaire de tourisme du Léon pour la mise à disposition gratuite des locaux de l'office de tourisme de CLEDER, les charges d'entretien continueront à être assurées par la mairie mais remboursées par l'Office Intercommunautaire.

Accueil des réfugiés

A une interrogation de Madame LECLERCQ, le maire a indiqué avoir reçu les directives du Ministère de l'Intérieur concernant l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile mais que pour le moment aucune action n'est envisagée sur CLEDER.